



Dossier Suivi par :
PONTIE Lise Tél : 05 61 36 62 22
TROIA Corine Tél : 05 61 36 62 46
Mèl : dr31-DEM@insee.fr

Toulouse, le 25 janvier 2023
N°2022_32556_DR31-SES31

Objet : enquête internationale sur les compétences des adultes (PIAAC)

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec le ministère du Travail (DARES), réalise, de février à avril 2023, une importante enquête statistique sur les compétences des adultes résidant en France métropolitaine. Trente-et-un pays réalisent également cette opération internationale coordonnée par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE).

L'ensemble de l'enquête est réalisé sur un échantillon d'environ 11 000 personnes. Parmi les personnes sélectionnées dans l'échantillon, certaines vivent dans des logements de votre commune. Elles seront interrogées par un(e) enquêteur(trice) de l'Insee, muni(e) d'une carte officielle. Elles sont prévenues individuellement par lettre et informées du nom de l'enquêteur(trice).

Les réponses fournies lors des entretiens réalisés au domicile de l'enquêté restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques et à des fins de recherche.

Le travail de l'enquêteur(trice) sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse. À cet effet, l'Insee met à votre disposition un **kit de communication**. Son contenu est détaillé en pièce jointe. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligée de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Les préfetures, les autorités de gendarmerie et de sécurité publique, ainsi que les personnes appartenant à l'échantillon sont également avisées.

Des informations relatives à l'enquête sont disponibles sur la page dédiée aux enquêtes auprès des ménages du site Insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/information/4469143>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice régionale



Caroline JAMET

L'Enquête internationale sur les compétences des adultes (PIAAC) a obtenu un **avis d'examen favorable**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2023X011EC du Ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2023 – Arrêté du 24 octobre 2022.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du Code pénal.

Après suppression de tout élément d'identification, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la Dares et la Depp en leur qualité de responsable de traitement pour l'Enquête internationale sur les compétences des adultes (PIAAC). Ces réponses seront transmises à l'OCDE et aux institutions qui travaillent avec l'OCDE sur la conception de l'enquête et le traitement des données. Ces institutions sont : Educational Testing Service (ETS) et Westat, basées aux États-Unis ; ROA, basée aux Pays-Bas ; et GESIS, basée en Allemagne. Ces réponses seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de la Dares, qu'elles peuvent contacter à l'adresse dares-rgpd@travail.gouv.fr. Pour toute question relative au traitement de leurs données au niveau national, les personnes enquêtées peuvent contacter le délégué à la protection des données des Ministères sociaux à l'adresse dares-rgpd@travail.gouv.fr. Elles peuvent, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil.

L'Insee en tant que sous-traitant de la Dares est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du Code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant 6 mois après la fin de la collecte.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee, qu'elles peuvent contacter à l'adresse contact-rgpd@insee.fr. Pour toute question relative au traitement de leurs données au niveau national, les personnes enquêtées peuvent contacter le délégué à la protection des données des Ministères économique et financier à l'adresse le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr. Elles peuvent, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil.

Pour toute question relative au traitement des données au niveau international, les personnes enquêtées peuvent contacter le délégué à la protection des données de l'OCDE à l'adresse dpo@oecd.org. Pour obtenir une assistance au sujet d'une réclamation sur la protection des données personnelles au niveau international, les personnes enquêtées peuvent contacter le commissaire à la protection des données de l'OCDE à l'adresse dpc@oecd.org.



KIT DE COMMUNICATION

- 1 bannière : carré 800 px
- 1 bannière format rectangulaire 573x90 px
- 1 affiche au format A3
- dépliant
- programme de tweets
- Brève présentation de l'enquête

Ces supports seront disponibles sur la page dédiée sur :

<https://www.insee.fr/fr/information/4469143>;

ARGUMENTAIRE

ENQUÊTE INTERNATIONALE SUR LES COMPÉTENCES DES ADULTES (PIAAC)

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise de février à avril 2023 une importante enquête statistique sur les compétences des adultes résidant en France métropolitaine (PIAAC). Trente-trois pays réalisent également cette opération internationale coordonnée par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE).

Cette enquête internationale est la réédition d'une enquête menée en 2012. Elle vise à évaluer les compétences qui permettent aux adultes de gérer les informations dans la vie de tous les jours : lecture, recherche d'informations, utilisation d'un ordinateur, d'internet, calculs. Elle s'intéresse également à la formation et à l'expérience professionnelle des adultes.

Dans notre commune, quelques personnes seront sollicitées. Si vous en faites partie, un(e) enquêteur(trice) de l'Insee prendra contact avec vous. Il(Elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

